

**Extrait du procès-verbal
ou
Copie de résolution**

Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu

Extrait du livre des délibérations de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, lors de la séance ordinaire du conseil tenue ce 4^{ième} jour de mai 2010, à laquelle étaient présents;

Monsieur Jean Murray, maire et les conseillers : madame Annie Houle, messieurs Michel Robert, Gilbert Leroux, Jean-François Charest, Claude Brochu et Réal Déry.

R-85-2010 EXPLOITATION GAZ DE SCHISTE

Considérant notre demande de moratoire en date du 1^{er} décembre 2009 par la résolution R-190-2009 relativement à l'exploitation du gaz de schiste;

Considérant que cette résolution a reçu l'appui de la M.R.C. de la Vallée du Richelieu;

Considérant que suite à la séance d'information tenue le 17 février dernier avec la compagnie Molopo Energy Canada Lte. , certaines questions demeurent toujours sans réponses;

Considérant que suite à la présentation par le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (M.R.N.F.) fait au conseil municipal, ainsi qu'aux C.C.E. et C.C.U. tenue le 22 avril dernier, différentes questions sont toujours sans réponses;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilbert Leroux, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu s'oppose à tout projet d'exploration et d'exploitation du Gaz de schiste sur son territoire, tant que nous n'aurons pas reçu la confirmation écrite du M.R.N.F., que celui-ci ne causera aucun risque à l'environnement, la santé et la sécurité des résidents de notre municipalité.

**Extrait conforme
Certifié ce 5^{ième} jour de mai 2010**



**Sylvie Burelle, g.m.a.
Directrice générale**